

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ATLANTIQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAHONTAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris  
au Conseil en part à la  
Municipal exercice Délibération  
-----  
15            14            8

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **LALANNE Patrice, Maire**.

**Présents :** BONNAN Christian, DARDERES Paul, MEYER Véronique, DESCLAUX Amandine, GAYUACQ Jean-Paul, CHAUVEAU Jean-Baptiste, MASMONET Jean

**Excusés :** URRUTIBEHETY Baptiste, PEREUILH Martine, SARREMIA Carine, TISSIER Fabienne, DESTANDAU Stéphanie, CHIRIAUX Allisson

**Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONET Jean**

**12122025-1 : Admission en non-valeur de titre**

Il est exposé qu'une demande d'admission en non-valeur a été proposée par le Trésorier receveur sous le numéro 6501180112 pour un titre de 500 euros émis en 2018 sur le budget assainissement et pour lequel figure un impayé de 0.02 € somme non recouvrable par le trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DECIDE** l'admission en non-valeur du titre de la demande n°6501180112 pour un montant de 0.02 €, cette somme sera imputée au compte 6541 du budget communal, la dépense étant prévue au budget.

Pour copie conforme  
Fait à Lahontan  
Le 12 décembre 2025  
Affichée le 12 décembre 2025

Le Maire

Patrice LALANNE

